

**AVIS DE CONSTITUTION**

**Office notarial  
RESTOUT-DELGROSSI-BUIRETTE-CHIN FOO  
415, boulevard Pomare, Papeete**

**SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATIONS**

*Annonce n° 85197*

Aux termes d'un acte authentique en date du 4 mars 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

*Forme* : SC.

*Dénomination* : SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATIONS.

*Sigle* : SCP.

*Capital* : 100 000 F CFP.

*Siège social* : Papeete, Paofai, n° 29, servitude Guého.

*Objet* :

- la propriété et la gestion de toutes participations dans toutes sociétés quelle qu'en soit la forme ;
- l'achat, la vente de tous titres, actions, parts de sociétés, la participation par tous moyens à toutes sociétés créées ou à créer quel qu'en soit l'objet ;
- la réalisation d'opérations de trésorerie avec les sociétés contrôlées directement ou indirectement sous forme d'avances en compte courant, de prêts, etc. ;
- toutes opérations financières relatives à l'acquisition et la gestion des participations et notamment la réalisation de tous emprunts ;
- et généralement toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

*Durée* : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

*Gérants* :

- M. X, demeurant à Imprimerie officielle, 43, rue des Poilus-Tahitiens, Papeete ;
- M. Y, demeurant à Imprimerie officielle, 43, rue des Poilus-Tahitiens, Papeete.

*Clauses d'agrément ou d'inaliénabilité* : Aux termes de l'article 11 des statuts, il a été stipulé que les parts sont librement cessibles entre associés. Toute autre cession y compris en faveur d'un conjoint, d'un ascendant ou descendant d'un associé, ainsi que tout tiers étrangers à la société, ne peut avoir lieu qu'après agrément du cessionnaire proposé par la collectivité des associés statuant dans les conditions prévues à l'article 23 des statuts, les voix du cédant étant prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité, ou qu'avec le consentement de tous les associés.

*Apports en numéraires* : 100 000 F CFP.

*Apports en nature* : Néant.

*Immatriculation* : Au registre du commerce et des sociétés de Papeete.